



Journal de la section des Vosges CGT - Finances Publiques

Numéro 17
septembre 2017

TRISTE NOUVEAU MONDE...

Conséquences de l'Adaptation de Structure de Réseau pour les Vosges : Fermetures pour 2018 des trésoreries de Dompierre et de Lamarche.

*

Suppression annoncée de 120 000 postes dans la Fonction Publique durant le quinquennat MACRON.

*

Gel du point d'indice pour 2017 et 2018.

Le préjudice salarial s'établit à près de 15% depuis janvier 2000.

*

Rétablissement du jour de carence pour les agents de la Fonction Publique dès 2018.

*

Généralisation à la DGFIP du RIFSEEP (modulation des primes en fonction du « mérite »)

en 2019 après une application dès 2018 pour les B géomètres.

*

Augmentation de 1.7 % de la CSG pour les salarié(e)s et les retraité(e)s.

*

Baisse confirmée de 5€ des APL. Cette mesure touchera 6.5 millions de personnes dont 800 000 étudiants !

La DGFIP : cette formidable variable d'ajustement budgétaire !

D'une administration auparavant dotée de moyens et d'un personnel en mesure de répondre aux besoins des usagers, la DGFIP s'est muée, à force d'austérité, en une entité dématérialisée, liquidant une après l'autre ses implantations géographiques, se fermant au public qu'il faut « *désintoxiquer de l'accueil physique* », selon les termes utilisés par la Centrale !

Mais où est passée la mission régaliennne de l'Etat en matière d'impôt ???

Notre Administration ne sert plus que de variable de prélèvement aux gouvernements adeptes de l'équilibre budgétaire depuis plus d'une décennie ! Car, leurs décisions se révèlent finalement très onéreuses au regard des résultats obtenus ! Que d'avantages offerts pour le secteur privé (exonération de bénéfiques, crédits d'impôts tels le CICE, le CIMA, le CIR, ...) facturés à coups de dizaines de milliards d'euros publics ! Mais pour quels résultats tangibles en matière de chômage ou de croissance ? Rien ou pas grand-chose exceptés les confortables profits dédiés aux actionnaires toujours plus voraces !

Les dirigeants politiques « aux affaires » ont toujours honni les administrations dont les agents étaient capables de fortes mobilisations. L'ex-DGI a souvent tenu le haut du pavé en matière de contestation (cf la mission dite 2003...). Aussi fut notamment décrétée la fusion de la DGI et de la DGCP afin de mettre fin à ce « bastion de rébellion » que pouvait représenter la 1ère nommée !

Les résultats des mouvements de grèves lancés après ce regroupement ont depuis malheureusement donné raison aux technocrates de l'ordre...

Quid de la DGFIP demain ? Quid de ses structures et de son personnel ?

Il s'agit de distinguer les petits départements dont les Vosges font partie de ceux plus importants organisés autour de grandes agglomérations.

◆ Quelques départements préservés...

Certains départements où des brigades DIRCOFI sont implantées de façon plus conséquente en raison de leur potentiel économique pourraient récupérer certains pôles (RH, contentieux,...). Ils devraient donc moins subir l'impact de ces réformes, la même logique trouvant à s'appliquer à la filière de la gestion publique.

◆ Petits départements : mort lente ou en accélérée ?

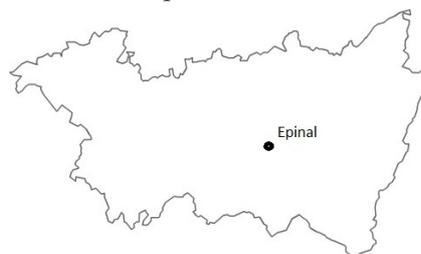
Appliquée sans retenue par notre administration, l'Adaptation de Structure de Réseau s'est déjà traduite par la suppression de la quasi totalité des trésoreries et par la mise en place de quelques pôles de compétence. A court terme, il ne devrait rester qu'un voire deux 2 SIP et SIE par département, idem pour les SPF.

Une partie du "travail" a déjà été engagée avec la mise en place des PCE, PRS, PCRP,... Structures désormais en sursis car la fiscalité dans les départements y est de plus en plus allégée...

En effet, quid de la fiscalité en matière d'ISF bientôt vidée de sa substance, des fonctions de programmation et contrôle des PCE rattachés (avec quels moyens ?) aux DIRCOFI ?

Le prochain Prélèvement A la Source couplé à la réforme de la TH ne va pas dans le sens d'un renforcement des SIP, loin s'en faut...

Implantation site DDFIP à l'horizon...2025...



◆ Quid des agents ?

Jusqu'à présent, les suppressions de postes se traduisaient par une accentuation des charges de travail par agent et générer quelques mouvements de personnels intra-départemental...mais demain ?

En effet, le rythme des suppressions de postes ajouté à l'effondrement des garanties statutaires aura pour effet de contraindre des agents en poste sur certaines résidences depuis de nombreuses années à des départs (mobilité fonctionnelle oblige...) vers les départements limitrophes (dans le meilleur des cas...), voire en région parisienne ou dans d'autres administrations ?

Les économies à réaliser en matière de personnels et de moyens (Cf par exemple la politique immobilière de l'Etat qui brade ses actifs...) sont telles que l'administration n'hésitera pas à faire sauter les dernières protections dont pourraient se prévaloir les agents s'agissant des règles de mutation.

Il faut toujours garder à l'esprit les implications de la loi « El Khomri » sur la mobilité notamment !

Dans ce contexte déjà particulièrement anxiogène, grande sera la désillusion des agents en matière de promotions : en effet, l'administration ne cache plus sa volonté de privilégier le recrutement aux "véritables" externes **pour éviter « la consanguinité administrative »** (propos formulé par des cadres de la Direction Générale...).

Après les attaques récurrentes portées contre les droits et garanties des agents en matière de mutation, la rémunération au mérite (RIFSEEP) qui doit être mise en œuvre pour les B géomètres au 1^{er} janvier 2018 avant une généralisation à tous les agents de la DGFIP au 1^{er} janvier 2019 sera source de division et de tension entre les agents ! Mais n'est-ce pas le but finalement recherché pour s'assurer d'une gouvernance libérée reposant sur l'explosion des collectifs de travail ?

Quelle attitude adopter devant ces attaques tous azimuts ?

La pire des erreurs serait d'adopter la politique de l'autruche en croyant que, de toute façon, chacun restera dans sa ville, son département en attendant la retraite...

Nos politiques sont pressés de tuer la "vieille DGFIP" pour lui substituer une administration plus docile, plus flexible, plus mobile !

Seule une mobilisation massive des agents de la DGFIP sur la durée permettrait d'infléchir cette politique et donc de préserver nos **conquis** en matière de garanties de gestion des personnels.

Souvenons-nous que les grèves de 1999/2000 ont permis de gagner 15 ans sur les réformes d'aujourd'hui !

Rien n'est inéluctable dès lors que l'on se mobilise collectivement !

Mardi 12/09/17 – 14h00 – Préfecture Epinal

Rassemblement contre les ordonnances-travail

Contact : <http://www.financespubliques.cgt.fr/88/>